

### Carte présentant le zonage d'assainissement de la commune d'Arc en Barrois

La zone hachurée en orange correspond à la zone d'assainissement collectif.  
Le reste du territoire communal est classé en zone d'assainissement non collectif.

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du : 24 Mai 2022  
Approuvé par délibération du conseil municipal en date du :



Echelle : 1 / 3 000

#### LEGENDE ZONAGE

 Zone d'assainissement collectif

